

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DÉLIBÉRATION : 2025-057
Code matière : 7.5.2

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

**Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 13
de Présents : 12
de Votants : 13

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Mercredi 26 Novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : M. Loïc MARAVAL à Mme Géraldine ARTIS
Secrétaire de séance : Mme Isabelle NEGRE

Objet : Solde subventions associations

M. le maire rappelle la délibération n° 2025-023 en date du 03 avril 2025 validant le versement de la part fixe des subventions aux associations de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide de verser un complément de subvention aux associations suivantes :

- APE Ecole Publique Jean de la Fontaine : 500 Euros
- APEL Ecole Privée Sainte Famille : 500 Euros
- Association Sportive Vabraise (ASV) : 200 Euros

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire

